



L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf janvier, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le onze janvier, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal Pochat-Baron, Maire.

Présents : Pochat-Baron Pascal, Maire ;

Adjoint au Maire : BOCHATON Maryse, CHENEVAL Jean-Pierre, GOY Francis, GRILLET Corinne, LABAYE Josette, SECCO Laëtitia, VALENTIN Pierre, VIGNY Gérald

Conseillers municipaux : CENCI Antoine, CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, DEVESA Marie, GAVARD-PERRET Alexandre, LAVERRIERE Magali, MILESI Gérard, MOENNE Monique, PAGNOD Pascale, PELLET Sébastien, PILLET Isabelle, STAROPOLI Michel

Absents représentés : Pouvoir de CAMUS Isabelle à CHEMINAL Joëlle ; de GERNAIS Benjamin à Pochat-Baron Pascal ; de LAOUFI Nadia à VIGNY Gérald ; de MACHERAT Martial à STAROPOLI Michel ; de VAUR Florence à LAVERRIERE Magali

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Monsieur Gérard MILESI est élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 21
Représentés : 5
Votants : 26

Délibération n° D2023_005 – FINANCES

Demande de subventions pour un diagnostic patrimonial et bâtimementaire et une étude de faisabilité concernant la réhabilitation de l'ancienne MJC

L'ancienne MJC de Viuz-en-Sallaz est une ancienne maison de maître des XVIème – XVIIème siècles, située au nord du centre-bourg de la commune. Maison des évêques de Genève, puis hospice et maternité à partir de 1843, une Maison des Jeunes et de la Culture y fut ensuite installée, constituée de plusieurs salles d'activités et d'une bibliothèque. La MJC quitta les lieux au début des années 2000 et la bibliothèque fut transférée au groupe scolaire François Levret en 2006. Depuis lors, ce bâtiment dit de « l'ancienne MJC » a été très peu occupé.

Ancienne maison noble, le bâtiment est riche d'éléments architecturaux remarquables, notamment des fenêtres à meneaux en pierre de taille et linteaux sculptés, une charpente monumentale et un escalier semi-hélicoïdal en pierre. Le bâtiment ne fait pas l'objet d'un classement aux monuments historiques ; toutefois, sa valeur patrimoniale et historique en regard de la commune est indéniable. Il est en outre inclus dans le périmètre de l'église classée de Viuz-en-Sallaz, et fait l'objet d'une attention particulière par l'architecte des bâtiments de France.

Le bâtiment est situé sur une parcelle dont l'affectation va s'avérer stratégique dans un futur proche en regard de l'urbanisation de la commune. En effet, aujourd'hui situé légèrement à l'écart du centre-bourg de la commune, le bâtiment va devenir un pivot urbain entre le centre-bourg, la résidence d'Automne, les futurs logements du quartier des Allobroges et la future maison médicale.

Ainsi, compte tenu de son intérêt urbain, architectural, patrimonial et historique, il apparaît aujourd'hui nécessaire d'envisager la préservation de ce patrimoine communal et de lui conférer de nouveaux usages.

Il est ainsi proposé de mener une étude de faisabilité constituée des éléments suivants :

- phase 1 : un diagnostic de l'édifice, visant à établir un état des lieux et un relevé des éléments patrimoniaux, une analyse architecturale, fonctionnelle, structurelle et technique du bâti existant ;
- phase 2 : l'élaboration de plusieurs scénarii de programmation et des stratégies de réhabilitation associées, accompagnés d'une estimation financière des travaux.

L'enjeu de cette étude sera ainsi de réfléchir à la programmation de l'édifice, tout en questionnant les besoins actuels et à venir de la commune, les enjeux de la localisation du bâtiment au vu du développement urbain à venir, ainsi que les continuités piétonnes du centre-bourg.

Pour ce faire, il est envisagé d'associer à la réflexion un groupement constitué d'un architecte du patrimoine, d'un ingénieur structure et d'un programmiste.

À noter que la réhabilitation de ce bâtiment apparaît comme stratégique en regard de la revitalisation du centre-bourg et a été indiquée comme telle dans le projet de territoire *Petites Villes de Demain* de la commune. Les éléments issus de l'étude de programmation permettront en outre, au-delà d'un simple diagnostic architectural, d'affiner le projet global de la commune. Les visites sur place au printemps 2022 de Messieurs MATHEVON et MAUPIN, respectivement Architecte des bâtiments de France et Architecte conseil de l'Etat pour le département de la Haute-Savoie, ont toutes deux souligné que les enjeux de la réhabilitation de l'ancienne MJC dépassent le bâtiment proprement dit et croisent ceux de la revitalisation globale du centre-bourg.

Le plan de financement envisagé relatif à cette étude est le suivant :

- Coût estimé de l'étude (phases 1 et 2) : 28 700€ HT

Financement prévisionnel :

- Banque des Territoires : 25% du reste à charge, soit 7 175 € HT ;

- Autofinancement : 21 525 € HT.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

Vu la délibération n°D2021_065 du 06/07/2021 relative à l'adhésion au programme « Petites Villes de Demain »

Vu la convention d'adhésion « Petites Villes de Demain » signée le 30 décembre 2021

- **ADOpte** le contenu de l'étude de diagnostic et de faisabilité concernant la réhabilitation de l'ancienne MJC de Viuz-en-Sallaz
- **SOLLICITE** une subvention de la Banque des Territoires au titre de son soutien aux études d'ingénierie dans les communes labellisées « Petites Villes de Demain »
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement le reste du montant de l'étude
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à signer tout document relatif à cette étude.

VOTE	POUR	26
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré

Les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour Extrait conforme

Le Maire,

Pascal POCHAT-BARON

Le secrétaire de séance

Gérard MILES

Certifié exécutoire

Télétransmission sous-préfecture le 25/01/23

Publication en ligne le 26/01/23

Pour le Maire et par délégation,

La Directrice Générale des Services

Pascale GRANDGIRARD